

# Règlement de l'Infernale 2025, 14ème édition - 14/06/2025

L'infernale est une course pédestre atypique de 12 kms environ entrecoupée d'obstacles (passage de fosse, de buses, de palissades, canoë...)

Cette course est ouverte uniquement aux personnes majeures homme ou femme, débutante ou sportive confirmée, individuellement ou par équipe, sous réserve d'un certificat médical valide.

Par l'acceptation de ce règlement, le participant à la course « L'Infernale » :

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement général de l'événement et en accepter l'intégralité des articles suivants ;
- réalise l'engagement qu'il prend en participant à cette aventure et considère son degré d'exigence physique ;
- reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance maximum d'environ 12 km, en particulier courir, ramper et escalader ;
- s'engage à participer à cette aventure dans un esprit sportif d'entraide et de respect, tout en faisant son maximum pour coopérer avec l'organisation de l'événement.

## ★ARTICLE 1 : ORGANISATION★

L'association « L'enfer des Combrailles », son conseil d'administration, ses adhérents, vous présentent l'Infernale 2025 qui se déroulera le samedi 14 Juin 2025 à Servant (63560)

## ★ARTICLE 2 : MAJORITÉ★

Chaque participant(e) doit être majeur(e), donc né(e) avant le **13 Juin 2007**.  
Aucune exception ne sera faite.

## ★ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS★

Chaque participant(e) doit s'inscrire sur notre site « [linfernale63.com](http://linfernale63.com) », en présentant :

- SOIT : son certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course en compétition de moins d'un an délivré par un médecin, ou la copie de sa licence sportive en adéquation avec notre course (football, basket, handball, rugby, volley-ball, badminton...)
- SOIT : Le Parcours Prévention Santé (PPS) disponible sur le site : [www.pps.athlé.fr](http://www.pps.athlé.fr)

Si le certificat médical n'est pas inséré au moment de l'inscription, celle-ci sera annulée.

## ★ ARTICLE 4 : LE TARIF ★

Le tarif est de 50 € (55 € si inscription le Jour J sous réserve de disponibilité) comprend :

- Un T-shirt de finisher,
- des ravitaillements sur la course,
- une collation chaude en fin de course,
- le repas du midi ou du soir (au choix du participant sans réservation préalable),
- la surtaxe du règlement CB sur Internet (Offerte)

Les inscriptions groupées sont possibles, en joignant les certificats médicaux de chacun et le règlement, uniquement par CB pour le groupe, via notre site Internet  
« [linfernale63.com](http://linfernale63.com) »  
Une facture pourra être délivrée sur demande.

## **Aucun remboursement ne sera effectué, même sur blessure ou obligation professionnelle ou personnelle !!!**

En effet, compte-tenu des désistements au dernier moment, pour très peu d'excuses valables, nous nous engageons donc à offrir le montant de votre inscription à l'œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers du Puy-de-Dôme, pour l'occasion, un certificat de don pourra vous être délivré sur demande.

Contact Inscriptions : Fabienne au 06.07.06.53.04

Mail : [linfernale63@gmail.com](mailto:linfernale63@gmail.com)

 L'infernale

 [linfernale63](https://www.instagram.com/linfernale63)

## ★ ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS EN EQUIPE ★

Les inscriptions par équipe sont possible à partir du site [www.erun63.fr](http://www.erun63.fr)

Pour ce faire, vous devez :

- Créer le groupe avec un mot de passe
- Donner le mot de passe aux participants souhaitant rejoindre le groupe
- Inscrire tous les participants sous le groupe créé.

**NE SURTOUT PAS S'INSCRIRE EN INDIVIDUEL, FAIRE L'INSCRIPTION DU PARTICIPANTS SOUS LE GROUPE CREE !!!!**

## ★ ARTICLE 6 : ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR ★

L'association « L'Enfer des Combrailles » se donne le droit d'annuler cette course en cas de nombre insuffisant de participants au plus tard le 13 Juin 2025. Dans ce cas, toute inscription sera remboursée.

Les organisateurs se réservent aussi le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, d'intempéries ou de survenance d'un événement susceptible de nuire à la sécurité des coureurs.

Le remboursement se fera alors à hauteur de 20 € par participant.

## ★ ARTICLE 7 : TRANSPONDEURS OU PUCES ELECTRONIQUES ★

Les transpondeurs peuvent être retirés sur le site de l'Infernale à partir de 9h jusqu'à 12h le jour de la course.

Les coureurs ne portant pas de transpondeur ne seront pas admis sur le parcours.

Après son arrivée, le coureur doit impérativement remettre son transpondeur à l'accueil administratif. Si tel n'était pas le cas, une facturation de 6 € lui sera appliquée ou bien, le T-Shirt de finisher peut ne pas lui être remis.

## ★ ARTICLE 8 : ETHIQUE ★

Cette course a pour but de venir en aide à l'œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers du Puy-de-Dôme.

Les organisateurs se donnent le droit de refuser tout participant :

- n'entrant pas dans les **critères moraux\*** (énoncés ci-dessous) de la course ;
- risquant de mettre en danger sa personne (consommation d'alcool, drogue...) ou tout autre participant

**\*Critères moraux :**

L'état d'esprit de l'Infernale est de se dépasser afin de venir à bout de l'épreuve dans la convivialité. Aucune récompense ne couronnera le vainqueur, seul les honneurs lui seront rendus.

Amitié et fraternité sont de rigueur sur ce parcours rigoureux.

### ★ARTICLE 9 : LA COURSE★

L'Infernale est une course en pleine nature qui consiste à effectuer une boucle de 12 km environ entrecoupées d'obstacles, sans aucune obligation de les franchir en cas d'hésitation ou de difficulté. Vous aurez trois ravitaillements prévus dans le circuit. Une collation « chaude » est également prévue dès la fin de votre parcours.

En empruntant les agrès, portiques ou obstacles en général, le participant court le risque de se blesser, sans qu'il y ait faute de la part de l'organisation dans la construction, la conception ou la mise en place de ces obstacles sur le parcours.

Il est vivement conseillé aux participants de porter une tenue sportive adéquate (collants ou survêtements) protégeant jambes et bras ainsi que des gants pour le franchissement d'obstacles. Le port de bijoux est vivement déconseillé.

Le port de déguisement est autorisé mais ne doit pas entraver l'avancement des participants sur le parcours notamment pour le franchissement des obstacles ni présenter un risque quelconque de blessure pour l'ensemble des participants.

### ★ARTICLE 10 : PARCOURS « ENFANTS »★

Le parcours « Volvic » est un parcours gratuit prévu pour les enfants composé d'environ une quinzaine d'agrès.

Ce dernier doit être effectué **sous la responsabilité d'une personne majeure.**

### ★ARTICLE 11 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT★

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Les zones de ravitaillement sont pourvues de poubelles prévues à cet effet. Elles doivent être impérativement utilisées par les participants.

### ★ARTICLE 12 : CLASSEMENT★

Le classement de la course sera visible sur place puis sur les sites [www.linfernale.com](http://www.linfernale.com) ou [www.erun63.fr](http://www.erun63.fr)

### ★ARTICLE 13 : RESTAURATION★

Un repas est compris dans votre inscription (Midi ou soir au choix).

Il est également possible pour les non-participants de se restaurer sur place (snack, frites, crêpes, buvette).

## ★ ARTICLE 14 : LES RESPONSABILITÉS ★

La course l'Infernale se déroule sur des terrains strictement privés. Seule l'attribution du transpondeur permet au participant l'accès à ces derniers. De ce fait, si une personne ne respectant pas les conditions du règlement (âge minimum, certificat médical...) peut se voir poursuivi juridiquement.

Concernant la responsabilité civile, l'association « l'Enfer des Combrailles » est couverte par une police d'assurance.

Les participants sont également tenus d'avoir une police d'assurance Responsabilité Civile garantissant leur responsabilité tant vis-à-vis des tiers que des installations fournies par l'organisation pour les dommages où leur responsabilité pourrait être engagée ou recherchée.

Les concurrents devront vérifier que leurs vaccins sont à jour, notamment le vaccin contre le tétanos.

Étant donné que certains passages se font dans l'eau, qui peut être souillée par les animaux présents à la campagne, la possibilité de contracter la leptospirose existe.

Par ailleurs, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et/ou accidents éventuels, aussi bien corporels que matériels (véhicule par exemple)

## ★ ARTICLE 15 : COUVERTURE PHOTOS ET AUDIOVISUELLES ★

Du fait de son engagement, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de reproduction publique par l'image de l'événement dans le cadre de la promotion de celle-ci.

De ce fait, les articles, photos, vidéos, reportages effectués dans le cadre de l'Infernale sont donc libres de droits et appartiennent à l'association « l'Enfer des Combrailles »

## ★ ARTICLE 16 : HÉBERGEMENT SUR LE SITE ★

**Le camping sauvage sur le site de l'Infernale ou sur les terrains privés adjacents est interdit pour des raisons de sécurité.** Néanmoins, des possibilités d'hébergement existent à proximité comme au camping de Servant qui se situe à 2km environ.

Une liste d'hébergements est également disponible sur notre site [www.linfernale.com](http://www.linfernale.com).

## ★ ARTICLE 17 : CONSIGNE ★

Moyennant la somme de 2 €, vous aurez la possibilité de laisser vos objets de valeurs (clés, portable et portefeuille) à la caisse (Pas de gros sacs)